

## Guide de dépôt de plainte auprès de la CNIL

Lorsqu'une entreprise vous contacte alors que vous ne lui avez pas transmis vos données personnelles, plusieurs actions sont possibles afin de faire respecter vos droits.

Tout d'abord, vous pouvez envoyer un **courrier à l'entreprise** qui vous a contacté afin d'obtenir la copie de toutes les données personnelles vous concernant qui sont en sa possession ainsi qu'une explication quant à la provenance de celles-ci. **[Ci-après un modèle de courrier]**

En cas d'absence de réponse à ce courrier par l'entreprise, après un **délai d'un mois**, ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez **saisir la CNIL** aux fins de déposer une plainte à l'encontre de l'entreprise vous ayant contacté.

Attention, vous ne pouvez pas porter **plainte** directement. Il est **obligatoire d'envoyer préalablement un courrier à l'entreprise**. Une copie du courrier envoyé vous sera demandée lors de votre dépôt de plainte auprès de la CNIL.

Ci-après la démarche à effectuer sur le site internet de la CNIL afin de déposer une plainte :

The screenshot shows the CNIL website interface. At the top, there is a navigation bar with links: MÉDIATHÈQUE | GLOSSAIRE | LEXIQUE FR-EN | BESOIN D'AIDE | PRESSE | FR - EN | GESTION DES COOKIES. The CNIL logo is prominently displayed in the center, with the tagline "Protéger les données personnelles, accompagner l'innovation, préserver les libertés individuelles" below it. To the right of the logo, there are buttons for "JE SUIS UN PARTICULIER" and "PROFESSIONNEL". Below the logo, there is a menu with "MES DÉMARCHES" circled in red, followed by "THÉMATIQUES | TECHNOLOGIES | TEXTES OFFICIELS | LA CNIL" and social media icons for Facebook and Twitter. A main content area is divided into three columns: "COMPRENDRE VOS DROITS" (listing various rights like information, opposition, access, etc.), "MAÎTRISER MES DONNÉES" (listing actions like knowing principles, understanding traces, etc.), and "AGIR" (listing "Modèles de courriers" and "Plaintes", with "Plaintes" circled in red). To the right of this area is a blue box for "pHrase2PaSse" with the text "UN OUTIL POUR CONSTRUIRE UN MOT DE PASSE SOLIDE". At the bottom, there is a search bar with the placeholder text "Poser une question ou rechercher un article, une délibération..." and a magnifying glass icon.



- Sélectionnez le thème **COMMERCE**.



- Sélectionnez le cas **LES DONNÉES VOUS CONCERNANT DÉTENUES PAR LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES**.
- Cochez le choix « S'opposer à l'utilisation commerciale de vos données » puis validez.

## Les données vous concernant détenues par les sociétés commerciales

**Vous souhaitez vous opposer à l'utilisation commerciale de vos coordonnées.**

Cette opposition est gratuite et peut être faite à tout moment.

Adressez d'abord votre demande à la société qui vous a démarché. En cas d'absence de réponse ou si la société vous démarque malgré votre opposition, adressez une plainte à la CNIL.

Pour agir plus efficacement contre le spam (courriers électroniques non sollicités), la CNIL a récemment changé ses méthodes d'instruction et a renforcé sa collaboration avec l'association [Signal spam](#) et ses partenaires. En créant un [compte sur signal spam](#) et en signalant vos spams, vous aidez la CNIL à identifier les principaux organismes à l'origine de ces spams pour mener des actions de contrôles et des actions répressives ciblées.

### Où en êtes-vous dans vos démarches ?

- Vous n'avez pas écrit au commerçant
- Vous avez écrit mais les sollicitations continuent
- La réponse n'est pas satisfaisante

Retour

Continuer

- Sélectionnez la réponse « Vous avez écrit mais les sollicitations continuent » ou « La réponse n'est pas satisfaisante » puis cliquez sur Continuer.

## Plaintes en ligne

### Où en êtes-vous dans vos démarches ?



## Les données vous concernant détenues par les sociétés commerciales

La réponse du commerçant n'est pas satisfaisante, Adressez une plainte à la CNIL.

**Pièces à fournir à l'appui de votre démarche :** une copie de la réponse et, une copie de votre demande initiale.

Ces éléments sont indispensables pour le traitement de votre plainte.

Adresser une plainte

- Vous pouvez désormais adresser une plainte à la CNIL.